



Mardi 17 mai 2022 au départ de La Trinité-sur-Mer

## AVENANT N°1 À L'AVIS DE COURSE

**Modification du chapitre 6 « Inscription »** *Nombre d'inscrits et conditions de désistement.*

### 6 Inscription

Le nombre d'inscrits est limité à **100 bateaux**.

**Condition de désistement :**

**mardi 19 avril 12h00**

Avant cette date

Remboursement de la totalité des frais d'inscription en cas de désistement.

Après cette date

Remboursement partiel des frais d'inscription en cas de désistement : 50 % de la totalité = **200€**

Inscription possible avec majoration de **75 €**

**Vendredi 6 mai 12h00**

Plus de remboursement des frais d'inscription en cas de désistement après cette date.

**Modification du chapitre 7 « Accueil »** *Place de port.*

### 7 Accueil

Seuls les concurrents admis à prendre le départ de l'épreuve bénéficieront des conditions d'accueil prévues au port de La Trinité-sur-Mer.

Les concurrents en liste d'attente devront prendre contact avec les équipes du port pour valider leurs conditions d'accueil.

Fait à La Trinité-sur-Mer le 09/04/2022 à 12h00

Le directeur de course

Yves Le Blevec